



J. VAN HEMELE
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tél. 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tél. 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

é-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n°

A94022

Réf du pv

RAP 00 2013-119 - 1

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Électriques

- ☒ Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270) **2 VISITE**
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)
- ☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom

Prénom

Code postal

Adresse

Commune

Commune

Installateur

VAN WY - Bellemans bvba

N° de TVA

9E0492436923

ou n° carte d'identité

Date de remise

Commune

Lieu de la visite

RUE DE JAMBLIN 1

Code postal

5580

Adresse

Commune

VILLERS SUR LORE

Code EAN

341909020701904990

Distributeur d'électricité

Roche fort Orléans

Type d'installation

☐ install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités

☒ unité d'habitation (maison, appartement, autres)

☐ unité de travail domestique

☐ parties communes d'un ensemble résidentiel

Description générale du branchement

Description générale des circuits et leurs protections

U_{nom} (V ca/cc)

3x400V/16A

Ø câble d'alim. (mm²)

4x10mm²

I_{nom} branchement (A)

16A/16A

Type d'interrupteur général

DIFF

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits terminaux

21

Type de prise de terre

EXTRA

Protection diff. générale

4P40003A

Protection diff. supplément.

4P40003A

Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :

Mesures

Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire

Examen effectué suivant : procédure TD-E-01

Résistance de la prise de terre :

16,4 Ω

Niveau d'isolement (250/500/1000V) :

< 1 MΩ

Fonctionnement des protections différent. :

OK/NOK

Continuité conducteurs PE &

OK/NOK

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.) :

rien

☐ Visite supplémentaire à l'examen (réf.) : RAP ____ / ____ - ____

Conclusion

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Électriques (R.G.I.E.). Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Électriques (R.G.I.E.). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le : ____ / ____ - ____

Prochaine visite de contrôle au plus tard :

19-11-2013

Agent visiteur (nom - n° - signature)

[Signature]
inspecteur (99)
LEONARD OLIVIER

Date de la visite :

19-11-2013

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.